

Éco-mobilier 2016

Nouveau barème des éco-participations 2016 et campagne de promotion

Ont été présentés en détail aux professionnels sur le salon Esprit Meuble, porte de Versailles

A compter du 1^{er} janvier 2016, les montants des éco-participations évoluent. Un nouveau barème, diffusé en juin 2015 à l'ensemble des entreprises adhérentes à Éco-mobilier, sera mis en place dans les magasins et entre les professionnels. Cette évolution accompagne le déploiement progressif de la collecte et du recyclage du mobilier usagé sur le territoire national. Pour accompagner cette évolution, Éco-mobilier diffuse des kits de communication dans les magasins pour informer les consommateurs sur le recyclage de manière ludique et élégante.

L'éco-participation, reflet du coût de prise en charge du meuble en fin de vie

Le barème de l'éco-participation évolue au 1^{er} janvier 2016. Couvrant plus de 80 % de la population métropolitaine au travers de contrats signés avec les collectivités locales, Éco-mobilier met en place des bennes dédiées au mobilier usagé dans les déchèteries publiques, mais aussi sur les plateformes de l'économie sociale et solidaire et avec les distributeurs et logisticiens partenaires. C'est grâce à l'éco-participation que la filière se développe et offre une seconde vie au mobilier usagé : collecter, trier et recycler.

Rappelons que cette éco-participation reste organisée en trois catégories de mobilier : la literie, les sièges et les meubles. Distincte du prix du produit, elle est répercutée à l'identique jusqu'au consommateur final, comme le prévoit la loi.

Illustration : trois familles de mobilier

Le barème s'organise autour de 3 familles de mobilier :

- Les sièges, dont l'éco-participation est définie en fonction du type de siège et du nombre de places,
- la literie, en fonction du type de produit et de la dimension,
- les meubles, en fonction du poids (hors emballage).

À titre d'illustration, les éco-participations de quelques sièges à compter du 1^{er} janvier 2016.



Le barème des éco-participations est commun à tous les metteurs en marché. Il correspond aux coûts de collecte, de tri et de recyclage du mobilier usagé. Il est réajusté périodiquement en fonction de l'évolution des coûts opérationnels directs et indirects, jusqu'à la couverture complète du territoire français.

Nouveauté 2016 dans le barème : la mise en place d'une éco-modulation sous forme de bonus

Pour encourager l'éco-conception des meubles, Éco-mobilier met en place une éco-modulation sous forme d'un bonus. Ainsi, le montant de l'éco-participation de certains produits qui respectent des critères favorisant l'aptitude au recyclage et la réduction des déchets est inférieur au barème.

- Meubles constitués à plus de 95 % de bois massif certifiés FSC ou PEFC, sans matériau de rembourrage,
- Meubles constitués à plus de 95 % de métal, sans matériau de rembourrage,
- Meubles dont la dimension peut être adaptée à la croissance de l'utilisateur, grâce à des évolutions prévues à l'avance.

Si un élément d'ameublement respecte l'un ou l'autre de ces critères, il est éligible au barème éco-modulé. Toutefois, s'il est éligible à plusieurs critères, les montants des bonus ne sont pas cumulables.

Le guide complet des éco-participations est disponible sur le site internet eco-mobilier.fr

La campagne de communication d'Eco-mobilier dans les magasins

Éco-mobilier met en place dans les magasins adhérents **une campagne pour renforcer la sensibilisation des clients et des équipes de vente** au recyclage des meubles usagés, rendu possible grâce à l'éco-participation. Ainsi, un kit de communication, adressé directement aux magasins, délivre un message simple et adapté à chaque type de cible: literie, mobilier métallique, jardinerie, mobilier plastique, cuisine... sur les usages possibles des matières recyclées à partir des meubles usagés.

Affiches, dépliants, guides des éco-participations, PLV de bureau, stickers seront diffusés en début d'année prochaine.



À propos d'Éco-mobilier

Éco-mobilier a été créé par 12 distributeurs et 12 fabricants français. Éco-organisme à but non lucratif, dédié à la collecte et au recyclage des déchets d'éléments d'ameublement, Éco-mobilier a été agréé par le Ministère de l'Écologie le 26 décembre 2012. Pour remplir cette mission, l'éco-participation est appliquée à l'achat de meubles neufs depuis le 1er mai 2013.

Chiffres clefs (au 30/6/2015) :

- 6 107 adhérents
- 554 contrats territoriaux couvrant 49,5 millions d'habitants représentant $\frac{3}{4}$ du volume total de mobilier mis au rebut,
- 2 038 points de collecte, dont près de 300 plateformes de l'économie sociale et solidaire
- 124 339 tonnes collectées opérationnellement en 2014 et 110 316 tonnes au 1er semestre 2015 1 700 points de collecte équipés d'une benne dédiée au mobilier,
- 84% du mobilier usagé collecté par Eco-mobilier valorisé, sous forme de matière première recyclée (52 %) ou d'énergie (32 %).

Contacts presse: LauMa communication

Emmanuelle Klein • Pauline Lacoussiere • Laurent Mignon
prenom.nom@lauma-communication.com • tél: 01 73 03 05 20